

RESSOURCES ET BONNES PRATIQUES POUR ACCOMPAGNER LES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES FACE AU HANDICAP D'UN ÉTUDIANT



RÉFÉRENCES

- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Le décret n° 2006-26 du 9 janvier 2006 relatif à la formation professionnelle des personnes handicapées ou présentant un trouble de santé invalidant
- Le décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 est relatif aux aménagements des concours et examens de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap



IMPLICATIONS POUR LES INSTITUTS DE FORMATION

Les instituts de formation sont tenus d'accueillir des étudiants en situation de handicap et de mettre en œuvre la compensation requise au travers de l'aménagement du concours, de la formation et des examens.

Afin de répondre à ces impératifs, la sensibilisation et l'association des équipes pédagogiques paraît essentielle.



BONNES PRATIQUES

Afin de permettre aux équipes pédagogiques d'adapter leurs pratiques et de proposer un accompagnement de qualité à un étudiant en situation de handicap, plusieurs leviers peuvent être mobilisés :

- Réaliser une **étude de la situation individuelle** de l'étudiant au plus tôt, sans attendre que d'éventuelles difficultés d'apprentissage n'apparaissent, afin d'anticiper les éventuelles difficultés et d'identifier les possibilités de compensation du handicap,
- S'appuyer sur des **compétences pluridisciplinaires** en interne ou en externe pour étoffer la compréhension de la situation de handicap : médecin, travailleur social, psychologue, ergonomiste ou ergothérapeute, etc.,
- Mobiliser les **acteurs ressources** du territoire, notamment les centres de réadaptation professionnelle (CRP) et les associations spécialisées par type de handicap (exemple : réseau des URAPEDA pour le handicap auditif), pour déterminer les modalités les plus pertinentes d'aménagement de la formation,
- Échanger avec chaque étudiant concerné des **conséquences de son handicap** sur son projet de formation afin de le rendre acteur de son parcours et de dédramatiser le handicap auprès des équipes pédagogiques et de direction.

Afin de permettre aux équipes pédagogiques comme aux étudiants de s'approprier la thématique du handicap au travail, celle-ci peut être abordée dans le cadre de l'**UE « Santé, maladie, handicap »**, sous l'angle de l'intégration en milieu ordinaire de travail des travailleurs handicapés ou de la prévention des risques professionnels pour les futurs soignants.

Lorsque l'institut de formation est rattaché à un centre hospitalier doté d'un service de santé au travail, il pourra être prévu d'**associer celui-ci aux conseils pédagogiques ou techniques des instituts** afin de bénéficier de l'expertise des médecins relative aux conditions de travail en établissement.



PARTENAIRES OU AIDES MOBILISABLES

Les centres de réadaptation professionnelle (CRP) sont aujourd'hui en capacité d'intervenir en tant que centres ressources auprès des instituts de formation lorsque ceux-ci rencontrent le besoin de s'appuyer sur des experts pour assurer la compensation du handicap et favoriser l'intégration d'un étudiant en situation de handicap. Les équipes pluridisciplinaires des CRP peuvent ainsi procéder à des études de situations ou à une sensibilisation des équipes pédagogiques. Une intervention des équipes pluridisciplinaires des CRP auprès des étudiants, par exemple dans le cadre de l'UE « Santé, maladie, handicap », peut également être envisagée. Ces interventions sont susceptibles d'être sécurisées dans le cadre d'un partenariat formalisé avec un CRP ou la FAGERH⁴ (Fédération des associations, groupements et établissement de réadaptation pour les personnes en situation de handicap : fédération des CRP).

Des associations spécialisées par type de handicap (sensoriel, moteur, psychique) peuvent également être mobilisées pour apporter leur expertise à l'analyse des besoins de compensation d'un étudiant en situation de handicap.

4 : www.fagerh.fr